

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
MOTION

Séance du 15 novembre 2010

D Pour la défense du logement social

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, M. ASSAMTI, Mme DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, M. MACHU Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

Mme BOUKHELIF

Mme KOUACHI-MAHSA

M. RIFI-SAIDI

Mme PAMART

Mme BARBETTE

M. SEGUIN

Mme FEVRIER

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés **36**

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : Mme CARLIER

Pouvoir à : Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à : Mme JAJAN

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. TAHI

Pouvoir à : M. MACHU

Pouvoir à : M. NACHITE

■ **Exposé de la motion :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

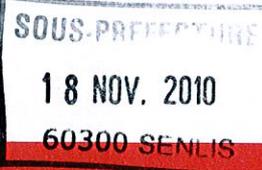
Le gouvernement annonce deux mesures catastrophiques concernant l'avenir du logement social dans ce pays. Il ponctionne 340 M€ sur les organismes HLM et réduit drastiquement sa participation à l'action des bailleurs par l'aide à la pierre.

La région Picardie et le département de l'Oise ont fait le choix depuis 2004 de participer à la construction de logements sociaux, pour agir en remplacement d'un Etat singulièrement absent sur ce problème majeur des français.

Aujourd'hui, le désengagement financier sans précédent de l'Etat met durablement en cause la poursuite des actions engagées par le mouvement HLM en faveur de la construction de nouveaux logements, de la rénovation urbaine et de la réhabilitation de son patrimoine. Dans l'Oise, l'Etat prend 6,5 M€ dans la poche des bailleurs sociaux, ce qui représente près de 500 logements par an, presque 1000 emplois par an.

Le conseil municipal de Creil s'associe à la résolution adoptée par le Congrès HLM à Strasbourg et demande au Parlement de revenir sur ces mesures qui figurent dans le Projet de Loi de Finances pour 2011.

Vous êtes appelés à voter.



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

■ Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Entendu l'exposé de présentation de la motion,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 34 Contre : 2 Abstention : 0

■ Décide à la majorité :

Article 1er : de s'associer à la résolution adoptée par le Congrès HLM à Strasbourg,

Article 2 : de demander au Parlement de revenir sur les mesures citées dans l'exposé et qui figurent dans le Projet de Loi de Finances pour 2011.

La présente motion peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **18 NOV. 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **18 NOV. 2010**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 18.11.10. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

SOUS-PREFECTURE
18 NOV. 2010
60300 SENLIS

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
Creil
OISEPICARDIE